

A.L.T



Bilan 2024

1— PRESENTATION DU DISPOSITIF



L'association R&L bénéficie depuis 2002 d'un agrément FSL FAL. A ce jour, le Conseil Départemental finance 17 FAL – 3 GLA et 4 Accompagnements sociaux permettant d'assurer 24 accompagnements répartis sur les ALT de Rencontres & Loisirs.

Jusqu'en 2021, la convention du dispositif FSL FAL avec le Département était reconduite annuellement. En 2022, le Département a lancé un appel à projet auquel l'association a répondu. Une convention a été signée pour une durée de 2 ans ½ (1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2024) qui se prolonge par avenant jusqu'au 30 juin 2025. L'association a répondu au nouvel Appel à Projet pour la période allant du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2027.

Ce dispositif a pour mission:

- d'accueillir sur les hébergements gérés par l'association des personnes rencontrant une problématique logement/hébergement
- d'assurer un accompagnement social global : Démarches administratives, gestion du budget, santé, mobilité, insertion professionnelle, aide à la résolution des difficultés présentes à l'entrée dans les lieux,...
- de les accompagner dans leurs démarches de recherche de logement (bailleur privé ou public) et dans l'accès et l'appropriation de celui-ci

Ce dispositif dispose de 2 travailleurs sociaux sur 0,8 ETP.



2 – LES LOGEMENTS MIS A DISPOSITION:



Nos hébergements se situent sur différentes communes de la CAHC et de la CALL dont certains en colocation *(en bleu)*

- **Hénin Beaumont :**

- ✓1 logement T1 avec le bailleur social P de C Habitat
- ✓3 logements T1 bis avec le bailleur social P de C Habitat
- ✓1 studio avec le bailleur social P de C Habitat
- ✓1 logement T2 avec le bailleur social SIA Habitat

- **Courrières :**

- ✓1 logement T4 avec le bailleur social M&C

- **Oignies :**

- ✓1 logement T3 avec le bailleur social SIA Habitat
- ✓1 logement T2 avec le bailleur social SIA Habitat

- **Libercourt**

- ✓1 Logement T3 avec le bailleur social SIA Habitat

- **Carvin**

- ✓1 logement T3 avec le bailleur social Vilogia Logifim

- **Courrières**

- ✓1 logement T2 avec le bailleur social P de C Habitat

- **Rouvroy :**

- ✓1 logement T3 avec le bailleur social P de C Habitat
- ✓1 logement T4 avec le bailleur social P de C Habitat

- **Evin-Malmaison :**

- ✓2 logements T3 avec le bailleur social M&C

- **Harnes :**

- ✓2 logements T3 avec le bailleur social M&C
- ✓2 logements T3 avec le bailleur social SIA Habitat

Nous envisageons de reconfigurer notre parc en ciblant des logements de type studio / T2.

Nous constatons une augmentation des refus pour la colocation et davantage de problèmes relationnels mettant en difficulté la prise en charge.

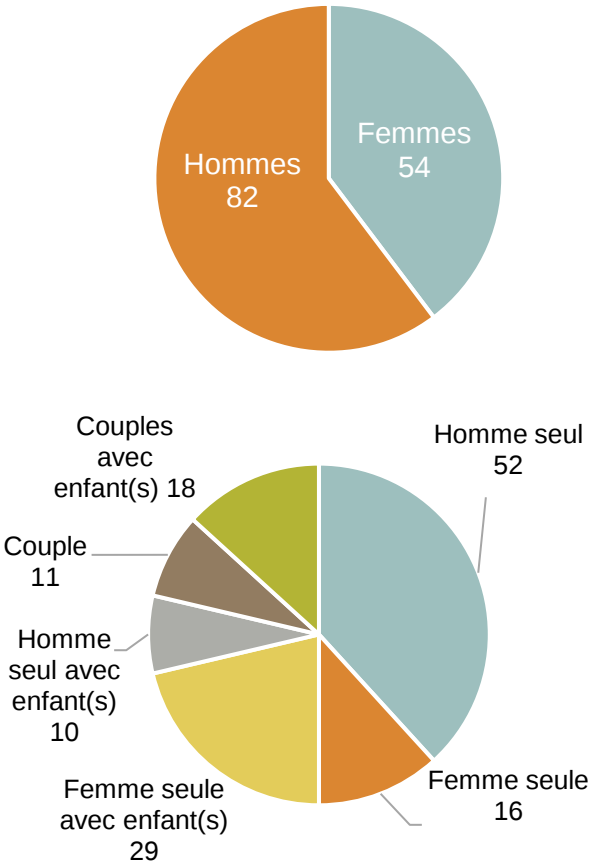


3— NOMBRE DE DEMANDES EN 2024

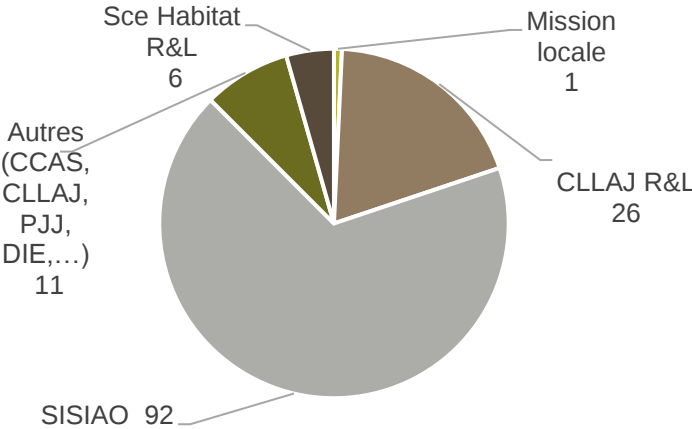


136 Demandes, soit 📈 de 46 demandes par rapport à 2023, dont :

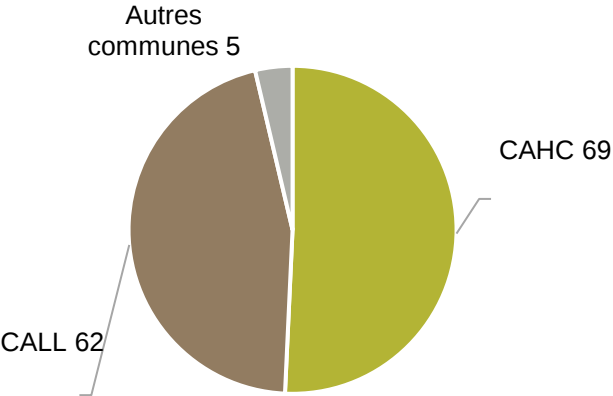
Composition familiale
(demandeur principal)



Orienté par :



Origine géographique



Suite à la décision de ne plus restreindre aux moins de 25 ans les hébergements T1, T1bis, il y a davantage d'orientations notamment via le SIAO (92 demandes contre 35 en 2023). Le SIAO ainsi que le CLLAJ de Oignies restent les principaux orienteurs.



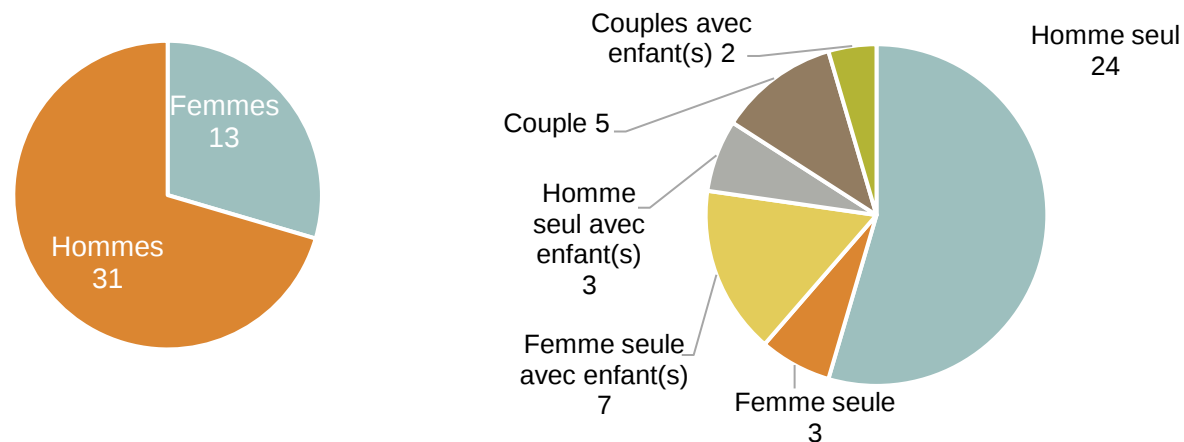
4- PUBLIC ACCUEILLI EN 2024



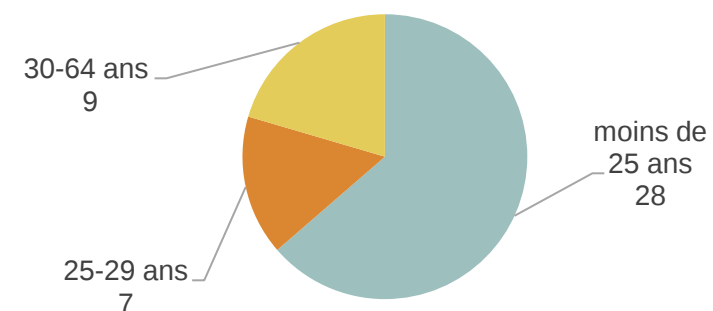
Typologie du public

44 situations accueillies (célibataires ou familles), soit ↗ de 5 situations par rapport à 2023, dont **22** nouvelles.

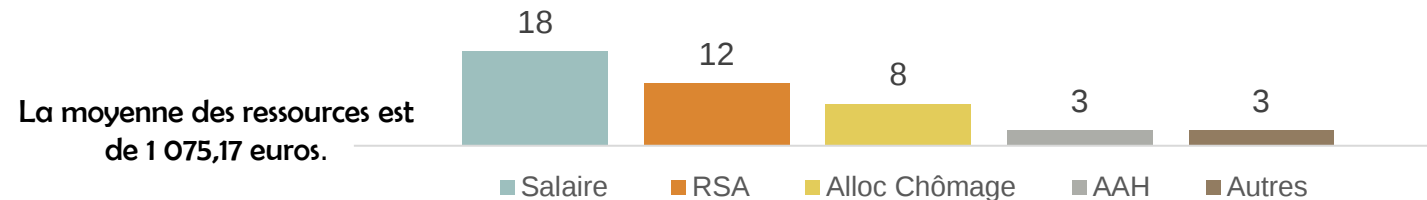
**Composition familiale
(demandeur principal)**



Age moyen



RESSOURCES PRINCIPALES



La moyenne des ressources est de 1 075,17 euros.

Les moins de 25 ans et les personnes seules restent le public principalement accueilli. Le salaire est la principale ressource mais le budget demeure très fragile même si nous notons une augmentation en 2024 (1075,17 € au lieu de 845,78 en 2023).

La majorité n'a pas d'économie et se trouve en situation de précarité et de vulnérabilité. Hausse des personnes accueillies au RSA.

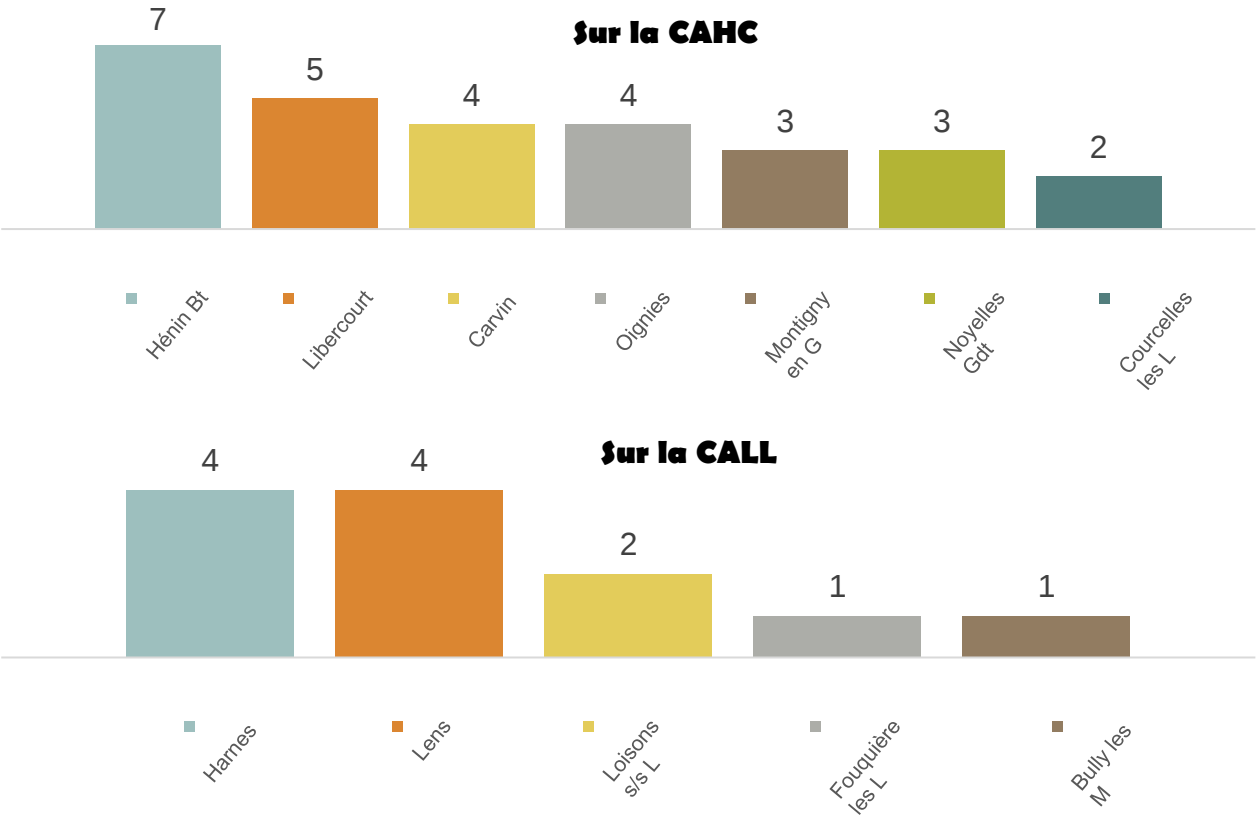
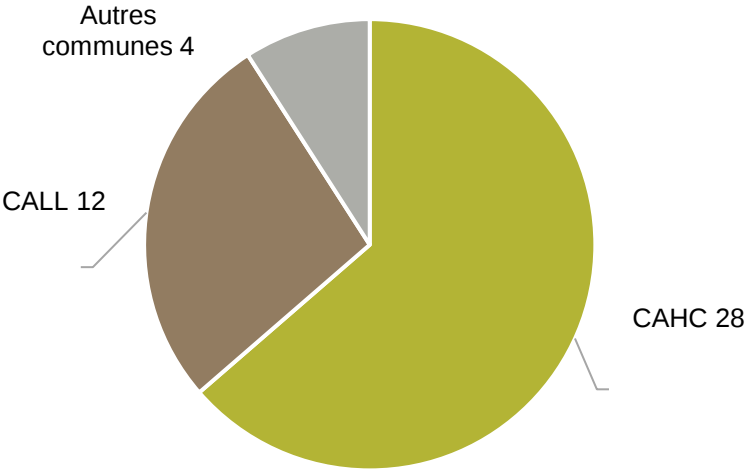
Il est nécessaire de sécuriser la situation professionnelle, et ainsi les ressources afin de pouvoir travailler l'accès au logement autonome avec les bailleurs sociaux.



4- PUBLIC ACCUEILLI EN 2024 (suite)



Origine géographique



La majorité des personnes viennent du secteur de la CAHC, surtout de la ville d'Hénin-Beaumont, principale ville du territoire. Cela s'explique également par le fait que le CLLAJ est sollicité par les partenaires situés principalement sur ces villes qui nous orientent leur public. Le public originaire de la CALL est orienté par les villes où l'association dispose de solution d'hébergement ou par les partenaires, notamment par le biais du SLISL et de la commission jeunes.

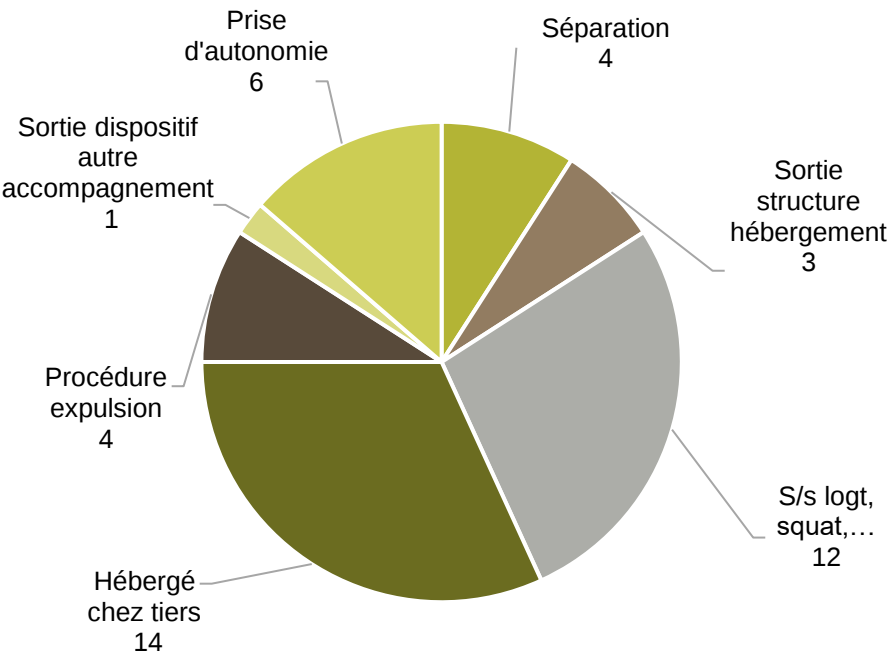


4- PUBLIC ACCUEILLI EN 2024 (suite)

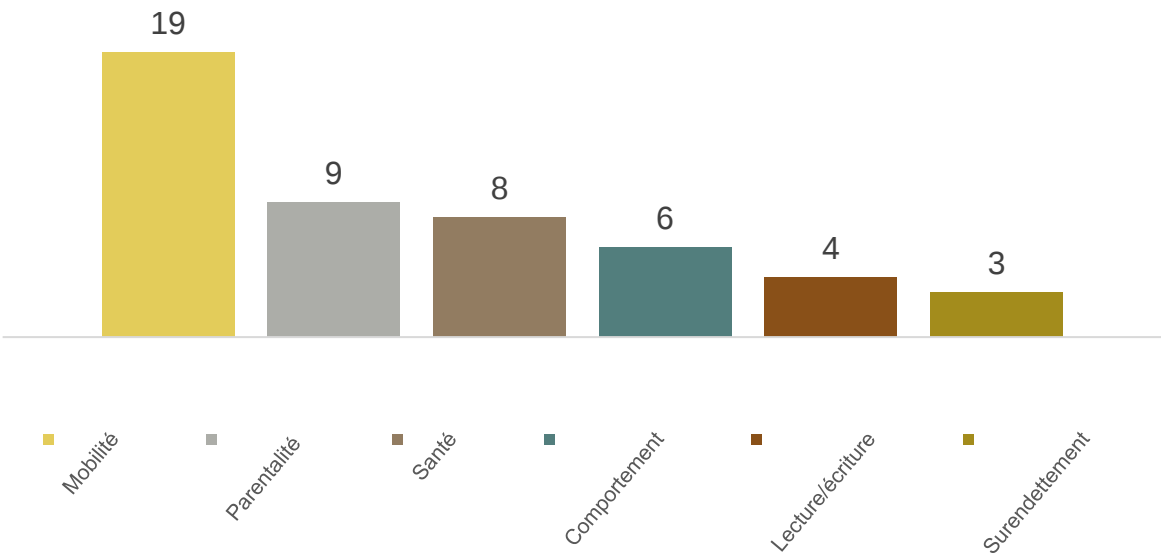


Motif de la demande

Raison principale



Difficultés annexes



Les problématiques des situations accueillies restent les mêmes que les années précédentes notamment une situation précaire en étant hébergé ou sans logement. La mobilité est également une difficulté à travailler afin de favoriser l'accès à un emploi et/ou une formation, et donc pour la sécurisation des ressources.

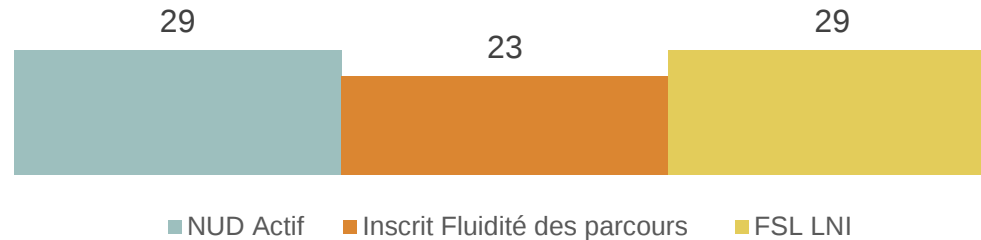
L'accueil de plus d'enfants en bas âge a nécessité de travailler davantage la parentalité avec les familles accueillies, en lien avec les partenaires. Des objectifs sont définis conjointement dans le contrat d'hébergement et revus après 6 mois maximum afin de s'adapter au mieux à la situation et aux besoins des hébergés.



4— PUBLIC ACCUEILLI EN 2024 (suite)



Accompagnement à la sortie



La plupart des personnes ayant été hébergées et en capacité d'intégrer un logement autonome dans le cadre de l'ALT ont eu un NUD actif et ont été contingentées via l'inscription à la Fluidité des parcours (SYPLO).

29 de ses personnes ont bénéficié d'un FSL LNI, garantissant à l'hébergé et au bailleur la mobilisation d'aides financières au moment du relogement. Un accompagnement social est systématiquement préconisé et proposé afin de sécuriser l'accès et les premiers mois dans le logement. En lien avec les commissions FSL de la CAHC et de la CALL, l'association est généralement mandatée pour assurer l'accompagnement, ce qui permet de maintenir le lien et la confiance avec les familles.

19 situations ont un impayé de participation aux charges locatives. Il se situe entre 63 € et 3 078€.

En 2024, nous avons rencontré moins de problème de comportement et d'impayé qu'en 2023 mais lorsqu'ils se présentent ils sont davantage conséquents, notamment avec une situation qui occupe un hébergement sans légitimité depuis plusieurs mois sans aucun versement de participation.

Il arrive fréquemment que la situation de l'hébergé change après son intégration : perte d'emploi, fins de droits ou une non mobilisation de la personne dans l'accompagnement. Nous constatons que plus la durée d'hébergement est longue, plus la situation risque de se dégrader. En effet, les personnes ne voyant pas leur situation évoluer vers le logement peuvent se décourager, se sédentariser dans l'hébergement (car la participation leur est avantageuse). Cela ne permet pas le maintien dans l'hébergement ni l'accès au logement autonome.

À travers un accompagnement renforcé, des rappels à l'ordre ont lieu et des avertissements sont actés. Une fin de prise en charge peut avoir lieu sans qu'un plan de remboursement soit honoré car la situation financière des hébergés reste fragile. Le retour en famille est alors souvent privilégié ou sinon une orientation et un accompagnement vers le SIAO sont proposés.

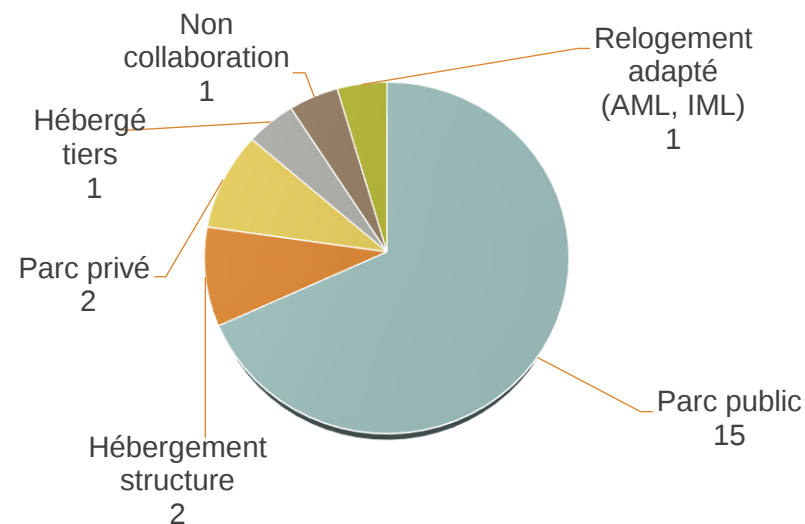


5— PUBLIC SORTI EN 2024

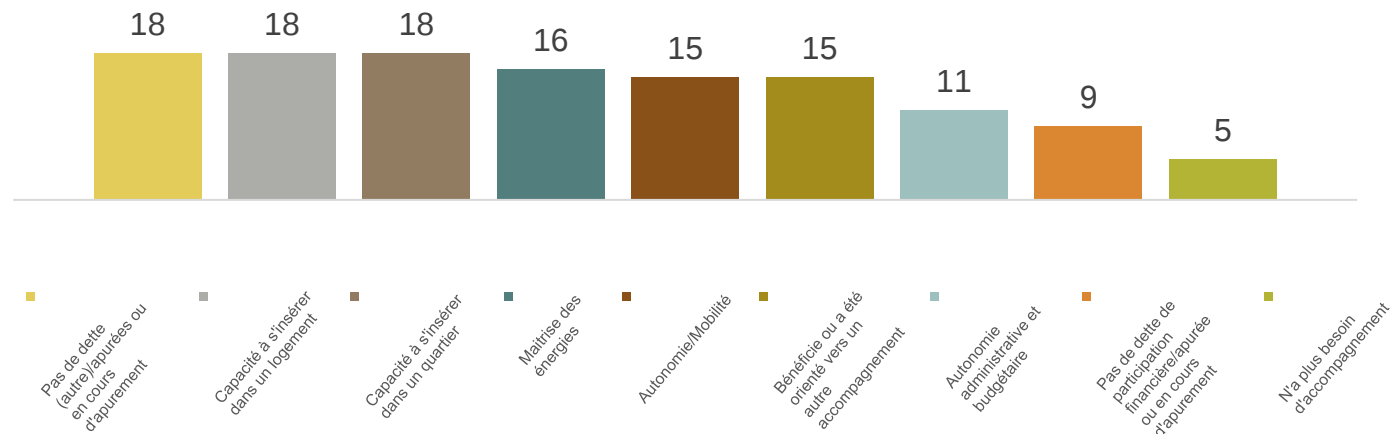


22 sorties des hébergements dont :

Motif de sortie



Difficultés annexes



Le taux d'occupation est de : **95,97 %**

La durée moyenne d'occupation est de : 11 mois et 17 jours, ce qui est en augmentation par rapport à l'année précédente (10 mois et 27 jours). Nous avons fait 17 demandes de prolongation exceptionnelle d'accompagnement FAL (contre 11 en 2023). Pour 3 situations, nous avons fait 2 demandes ; pour 3 autres situations, 3 demandes et pour une situation, 5 demandes. Nous avons eu 1 refus de prolongation.

Cette hausse de la durée d'occupation et des demandes de prolongation est directement due à l'augmentation du délai d'attribution d'un logement malgré l'inscription au SYPLO et les très bonnes relations partenariales que nous entretenons avec les bailleurs. La raison principale vient d'un manque de logement répondant aux besoins, notamment les petites typologies (T1, T2).



6 – ANALYSE GLOBALE



Plus value

77% des personnes sorties accède au logement autonome, 14% est réorienté (IML, SIAO,...).

Des hébergements individuels et collectifs permettant de répondre aux besoins des personnes accueillies.

Un travail en partenariat, notamment avec la Mission Locale et la Régie de quartier IMPULSION, qui permet de stabiliser la situation financière et de favoriser l'accès au logement.

Un nouveau règlement intérieur travaillé en équipe précisant le cadre du dispositif, les conditions d'admissions, les droits/devoirs de l'hébergé, ...

L'absence de limite d'âge a permis d'augmenter significativement par rapport aux années précédentes le nombre de demandes d'hébergement et des intégrations.

L'ALT permet de sécuriser les situations avant une entrée en logement autonome et d'éviter les situations précaires une fois la personne relogée.

Intégrations pouvant se faire très rapidement si toutes les conditions sont remplies.

Un logiciel de gestion locative efficace (SIHA)

Difficultés rencontrées

Une hausse des demandes mais moins de situations accueillies car moins de sorties.

L'allongement du délai d'attribution d'un logement nécessitant davantage de demandes de prolongation.

Cet allongement de la durée conduit parfois à un changement de situation de l'hébergé qui ne peut plus accéder au logement autonome.

Quelques situations complexes mettant en difficulté financière le dispositif par leur comportement et les impayés.

La hausse des charges d'énergie, la non réévaluation des budgets alloués au dispositif. Pas de budget en direction du renouvellement des équipements des logements.

Des situations orientées vers l'ALT trop précaires, ce qui ne permet pas de les accueillir sur un hébergement temporaire. Elles sont réorientées vers le SIAO.



7 – PERSPECTIVES 2025



- Baisser les loyers et faire supporter les fluides aux personnes hébergées afin de travailler l'autonomie et de responsabiliser dans l'utilisation et la gestion des énergies
- Renforcer les conditions d'accès (ressources, être en possession des documents administratifs,...) afin de pouvoir travailler dès l'intégration le relogement auprès des bailleurs
- Anticiper les fins d'hébergement dès les premiers mois d'impayés en accompagnant vers d'autres partenaires (SIAO, autres dispositifs d'hébergements)
- Poursuivre la mise en place d'un accompagnement de proximité afin d'éviter les impayés et de favoriser l'accès au logement autonome
- Travailler en priorité sur l'insertion professionnelle avec les partenaires (Impulsion, Mission Locale, France Travail, structures d'insertion type SIAE,...)
- Poursuivre la collaboration de confiance avec les bailleurs sociaux
- Orienter davantage vers l'IML / AML, étape supplémentaire avant le logement autonome, pour sécuriser la situation
- Poursuivre l'intégration du logiciel SIHAJ dans la pratique professionnelle afin de s'appuyer dessus pour le bilan éducatif.
- Avancer sur la question de la dématérialisation (outils, suivi de l'usager, gestion documentaire,...)
- Réponse à l'appel à projet FSL-FAL déposée en février 2025 pour la période allant du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2027 (fin de la convention actuelle: 31/12/2024 prolongée par avenant jusqu'au 30/06/2025)

